

André Malraux : «[Intervention à l'Assemblée nationale, 2^e séance du 27 octobre 1966]», intervention au cours de la discussion de la 2^e partie du projet de loi de finances pour 1967. *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale* [Paris], n° 88 AN, 28 octobre 1966, p. 3974-3976, 3988-3999, 3989, 3990, 3990-3991.

André Malraux

Intervention à l'Assemblée nationale – 2^e séance du 27 octobre 1966

(Bilan du ministère, musique, cinéma, théâtre, Maisons de la culture, tentative de censure des *Paravents* de Jean Genêt)

M. André Malraux, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous avez constaté que vingt-deux orateurs sont inscrits. Il va de soi que je ne pourrai pas répondre maintenant à chacune des questions traitées par les rapporteurs, pas plus que je ne pourrai répondre tout à l'heure aux vingt-deux questions, au moins, qui me seront posées par les orateurs.

Si vous le voulez bien, je vais donc, comme nous le faisons dans un esprit de coopération très amical depuis quatre ans, répondre d'autant plus sur le fond que la commission me l'avait demandé, tout en essayant de répondre aux questions les plus précises, ou d'intérêt le plus général, qui m'ont été posées jusqu'à maintenant.

D'abord, en ce qui concerne l'ensemble des monuments historiques classés, au nombre de 10.000, nous disposons de 18 millions de francs pour leur entretien et de 63 millions de francs pour leur restauration. Le coût des travaux à exécuter sur les monuments classés s'élevait en 1965 à 784 millions de francs pour les seules premières urgences, et non comprise la réparation des dommages de guerre.

Au sujet des Maisons de la culture, dont je parlerai beaucoup plus sérieusement

tout à l'heure, je rappelle que si l'on réalise ce qui a été promis par tout le monde et nommément par le chef de l'Etat à Bourges, il ne s'agira pas de savoir si l'on nous donne un million de plus ou de moins. Il est inadmissible, à mon sens, de créer des villes dans la région parisienne sans construire les Maisons de la culture en même temps que les préfectures. On sait très bien pourquoi Sarcelles est invivable. Nous avons besoin de 45 millions de francs par an. C'est ainsi. Quant à prétendre qu'on s'arrangera avec 4 millions de francs, on peut toujours repriser un pantalon qui n'existe pas ; mais cela ne sert pas à grand-chose ! (*Sourires*)

Je sais gré à M. Becker de la compréhension qu'il a apportée à certains problèmes, difficiles à résoudre et même à poser. Il a évoqué, ainsi que nombre d'entre vous dans les notes qu'ils m'ont fait parvenir, le problème de l'éducation musicale à la base.

Je pourrais dire que l'éducation musicale à la base ne concerne pas à proprement parler mon ministère, mais celui de l'Education nationale. Ce serait une réponse misérable (*Sourires*).

Voici donc mon avis. Il est ridicule de demander à des enfants d'aimer la musique en leur donnant des coups de règle sur les doigts quand ils ne savent pas solfier. L'enseignement de la musique consiste, fût-ce à l'école primaire, à faire entendre la IX^e Symphonie, quand on a une heure de libre : après quoi on met un disque sur lequel Victor Hugo ou Romain Rolland explique ce qu'il pense de la IX^e Symphonie. Si vraiment les enfants n'ont pas alors le sentiment d'un autre monde, nous n'avons aucune chance de leur faire aimer la musique ! Nous aurons, en tout cas, donné sa chance à tout enfant qui pouvait l'avoir.

Mais jamais, dans aucun pays, on n'a dispensé une éducation musicale à partir du solfège. Jamais on n'a créé une éducation quelconque autrement que sur l'amour. Ce qu'il faut, c'est que les enfants aiment la musique. Pour cela, il faut qu'ils la connaissent, après quoi ils feront du solfège (*Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.*)

M. Becker a dit que les Maisons de la culture n'étaient pas seulement françaises. Je me permets une légère correction. Elles sont nées en France. Prenons garde aux mots. L'expression « Maison de la culture » est originellement russe. Mais les Maisons de la

culture russes, comme les Maisons de la culture égyptiennes, n'ont rien de commun avec les nôtres. Elles ont leur existence, tout à fait digne de respect d'ailleurs, mais elles sont autre chose.

Quand vous allez à Amiens et que vous voyez la Maison de la culture, vous vous demandez s'il y a, en Egypte ou en Russie, une ville de 120.000 habitants dont 10.000 sont abonnés pour venir voir jouer *Le Bourgeois gentilhomme* ? La réponse est non, parce que dans ces pays, ce qu'on fait généralement, c'est un monument assez beau avec une salle de cinéma gratuite, qui est toujours pleine, et une exposition sur les produits et les efforts de la région.

Il s'agit donc d'une sorte de jeux de mots. Ce que nous appelons, nous, des Maisons de la culture, ce sont des créations que seule, jusqu'à présent, la France possède. Les ministres de telle ou telle grande puissance voisine viennent les visiter à titre privé, mais ce n'est pas moi qui vais visiter les leurs (*Sourires*).

En commission, M. Weber s'était plaint du recrutement du personnel des conservatoires municipaux. Je partage son avis mais il ne faut pas perdre de vue que des villes disposent d'une très grande autorité en ce domaine. Nous ne pouvons, quant à nous, prendre que les secondes mesures. Ce sont les villes qui prennent les premières.

Je répondrai à M. Icart que la réorganisation du conseil général des bâtiments de France est à l'étude. Dans quelques semaines, nous serons en mesure de nous prononcer sur les propositions du directeur de l'architecture.

Incidentement, je rappelle que je répondrai en commission à toutes les questions auxquelles je ne répons pas maintenant. Aucune question ne sera ignorée. Je répons simplement ici aux questions présentant un intérêt plus général.

Au renforcement de la direction de l'architecture est prévu par la nomination d'un directeur adjoint et par la création d'une conservation des bâtiments de Paris, qui allégera les tâches d'exécution.

A propos de l'application de la loi de 1913 sur les monuments historiques et de 1930 sur la protection des sites, vous avez raison : il n'y a pas de commune mesure entre la tâche qui nous incombe aujourd'hui et la situation telle qu'elle existait à l'époque où ces

lois ont été faites.

Le projet de réforme a été soumis au Conseil d'Etat et il reviendra prochainement devant le conseil des ministres.

M. Icart estime que la deuxième loi de programme est dangereuse, car elle pourrait être un prétexte pour limiter les ambitions financières du ministre des Affaires culturelles en-deçà des prévisions du V^e Plan. Qu'il compte sur moi pour ne pas tenter les ambitions financières de mon ministère ! (*Sourires*)

Des crédits affectés à la rénovation des secteurs sauvegardés furent actuellement au budget du ministère de l'équipement. Un propre budget ne comprend que les crédits d'études préparatoires. Jusqu'à présent, aucune difficulté ne s'est élevée entre les deux ministères et mon département n'est pas suffisamment pourvu en personnel pour gérer lui-même ces crédits. Cependant, le problème posé par M. Icart sera examiné.

Je suis parfaitement d'accord sur le principe de la formation scientifique des architectes : j'ai prévu que, dès la classe préparatoire, il y aura un enseignement scientifique.

L'enseignement de l'architecture pose un important problème et des efforts s'imposent dans ce domaine, car depuis longtemps la pauvre architecture a été bien abandonnée.

Dès cette année, près de trois millions de francs – soit 300 millions d'anciens francs – sont consacrés à l'enseignement de l'architecture.

L'encadrement des écoles d'architecture va être considérablement renforcé par la création de soixante-dix emplois nouveaux et soixante-cinq enseignants. L'éventail des enseignements sera plus ouvert. Le nombre de bourses sera considérablement augmenté, puisqu'il y aura 235 bourses supplémentaires.

Pour les monuments historiques, le lien avec l'intérêt touristique est tout à fait évident. Ajoutons-y l'intérêt gastronomique. (*Rires*)

En ce qui concerne le monopole des architectes des bâtiments civils, vous savez qu'il y a là une très vieille tradition. Elle est sans doute bonne lorsqu'il s'agit de l'entretien

et de l'aménagement de monuments ; mais elle est certainement mauvaise lorsqu'il s'agit de constructions nouvelles. L'architecte dans ce cas ne doit pas être automatiquement désigné. Je suis tout à fait d'accord avec le rapporteur. Le choix doit être fait en fonction de la nature de la nouvelle construction. C'est ce que nous avons fait deux fois pour nos deux travaux capitaux. Pour la colonnade du Louvre, la responsabilité a été donnée à M. Trouvelot. Pour le centre d'expérimentation architectural, je trouve que ce centre dépend justement de M. Failleton. MM. Marcenet et Lamps se sont intéressés au contrôle des lits des Maisons de la culture. Une mission générale d'enquête a été accomplie par l'inspection générale des finances. Elle va permettre de mieux contrôler les budgets des Maisons de la culture.

Pour les facilités fiscales, nous avons déjà saisi le ministère des finances à deux reprises. Nous le saisisons encore.

En ce qui concerne la conservation des monuments historiques, prenez garde. Les reports au 1^{er} janvier 1966 avaient diminué de 5 millions, c'est-à-dire du quart par rapport à l'année précédente. Les mesures de contrôle prises au cours de cette année font que nous avons pu donner au Ministère des finances l'assurance qu'en janvier 1967, le montant des reports serait tombé à 25 %, c'est-à-dire au pourcentage qu'admet le ministère des Finances lui-même. C'est pourquoi ce ministère a accepté d'augmenter de 5 millions de francs les crédits d'entretien des monuments historiques et d'ouvrir 7 millions d'autorisations d'aménagements par anticipation.

[Les quatre paragraphes qui suivent sont difficilement lisibles sur nos documents.]

Je n'insiste pas sur les musées de Corse. M. Pierre Bas avait résumé. Le musée Fesh a quelques œuvres admirables, ne serait-ce que le premier Botticelli au monde – quant à la date.

Enfin le bicentenaire de Napoléon arrangera tout !

J'évoque maintenant le travail accompli.

Dans l'ordre des chiffres, que s'est-il passé de nouveau ? Il y eut une importante progression. Le budget total – fonctionnement plus crédits de paiement inscrits au budget d'équipement – passe de 361 millions à 459 millions de francs, le budget de

fonctionnement de 236 à 269 millions. Le budget qu'équipement passe en autorisations de programme de 208 millions à XXX millions de francs, les crédits de paiement de 125 millions à XXX millions.

Comment utiliser ces nouveaux moyens ?

L'augmentation des rémunérations représente 6 400 000 francs, dont trois millions pour la seule réunion des théâtres lyriques nationaux. Le rattrapage dans ce sens est double : ce sont des insuffisances qui datent de vingt ans.

L'entretien des monuments historiques retrouve les 5 millions de francs perdus au cours des dernières années.

Le crédit des expositions remonte à 1 million.

Le crédit de décentralisation lyrique, figé à deux millions et demi depuis plusieurs années, est augmenté de 500.000 francs.

Les autorisations de programme concernant les maisons de la culture sont très sensiblement augmentées pour permettre d'assurer le passé. 16 millions d'autorisations de programme sont employés à ce seul effet.

La structure du ministère est renforcée, notamment par l'augmentation des effectifs : 216 emplois en plus. La situation de certains cadres sera améliorée.

Nous procéderons, en outre, au regroupement de la musique, à la mise en place d'un appareil de conseillers artistiques pour l'utilisation des crédits du 1 %, au renforcement, que j'ai déjà indiqué, de la direction de l'architecture et au développement de certaines actions intéressant notamment les Maisons de la culture, la décentralisation dramatique, l'inventaire général des richesses de la France, les achats et commandes d'œuvres d'art.

Mais hélas ! si nous sommes très fiers d'avoir à ce dernier poste 1.200.000 francs, vous savez comme moi qu'un Fragonard coûte 5 millions !

L'aide au cinéma sera maintenue dans les domaines que vous connaissez.

La réforme de l'enseignement de la musique sera poursuivie, notamment par la création de deux nouveaux conservatoires régionaux, ainsi que par l'application d'une nouvelle politique d'aide aux écoles nationales de musique. Nous avons les crédits

nécessaires pour le fonctionnement en année pleine d'un cycle de perfectionnement du conservatoire. Citons encore le développement de l'archéologie, l'aide aux musées de province.

En ce qui concerne les actions nouvelles, la plus importante est celle qui est entreprise en faveur de la musique ; la seconde est la réforme de l'enseignement de l'architecture. Il y a ensuite l'action en faveur de la construction architecturale, de la création dramatique et de l'archéologie sous-marine, puisque, en plus des textes que nous avons pris, nous construisons un bateau qui sera le premier à permettre de faire systématiquement du travail d'archéologie sous-marine. Ce bateau nous est déjà demandé par le Guatemala.

Sur les questions qui m'ont été posées en commission des finances, il y aurait tant à dire que je préfère ne rien dire.

En gros, puisqu'on a parlé des musées de province, pensez qu'il y a eu deux cents opérations en vingt ans et trois cent dix-sept sont prévues pendant les cinq ans d'exécution du V^e Plan.

Nous avons achevé le musée du fer, à Nancy, le musée lorrain, que quelques-uns d'entre vous connaissent et qui n'est pas simplement un musée de province, le musée d'art moderne de Strasbourg, le musée d'Avignon, le musée des beaux-arts de Besançon ; en 1966, le musée dauphinois, à Grenoble, le musée des beaux-arts de Caen.

En 1967, vous aurez le mémorial Chagall, qui vaut quelques milliards, et le musée d'art moderne de Sète. J'en passe d'ailleurs.

En outre, 250 tableaux ont été restaurés.

Donc, nous avons transformé ce ministère. Nous avons commencé la construction des Maisons de la culture ; nous achevons la loi de programme. Soyez tranquilles, il y en aura d'autres ! Nous avons achevé le ravalement. L'inventaire est commencé. Le réveil de l'archéologie est un fait, puisque Pincevent est le plus grand site préhistorique de ce côté du rideau de fer. Les expositions sont ce que vous savez. Les salles nouvellement ouvertes représentent plus du tiers des salles qui existaient.

On a parlé de l'aide à la production cinématographique. Le contact a été retrouvé

entre la nation et un certain nombre de grands créateurs. Pour les secteurs sauvegardés, il y aurait mille choses à dire et je n'ai pas le loisir de les dire dans ce débat.

Pour la musique, le budget général est quadruplé : le budget de l'enseignement est doublé. Les conservatoires régionaux de Toulouse et de Reims ont respectivement 400 et 100 élèves. Nous allons créer un grand orchestre de prestige. La commande à un compositeur est une garantie de l'exécution de son œuvre. Le montant de ces commandes est triplé. Voilà ce que nous avons fait.

Et maintenant, Mesdames, Messieurs, je vais parler sur le fond.

Que sont les Affaires culturelles ?

On en a parlé pendant des années et pendant des années, l'expression a fait fortune. Elle a même fait fortune dans la révolution chinoise, mais personne n'a jamais su de quoi on parlait.

On a appelé « beaux-arts » ou « direction générale des lettres et des œuvres arts », dans un certain nombre de pays, ce qui, en gros, correspondait aux achats de la cassette royale ou impériale. Mes prédécesseurs, au temps de Napoléon III, étaient des gens qui achetaient des tableaux et ne faisaient rien d'autre. Au besoin, lorsqu'on a construit l'Opéra, c'était de nouveau sur la cassette impériale. Et le Second Empire est mort avant que cette construction soit terminée.

Nous nous sommes donc trouvés, en Europe, héritiers d'un système scolaire à changer de fond en comble et d'un système dit des beaux-arts qui, lui, n'a jamais été changé.

L'œuvre pédagogique de la III^e République est une des plus grandes qui ait été accomplie dans le monde jusqu'à l'alphabétisation de la Russie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique*)

Mais au moment où Jules Ferry faisait tout ce que nous savons, il ne faisait rien du tout pour les beaux-arts, qui ne dépendaient pas vraiment de lui. On oublie toujours que, techniquement, il s'agissait d'un domaine annexe. Lorsqu'on disait que les enfants français devaient savoir lire, il n'était nullement question de faire des travaux sur le musée du Louvre. On disait seulement que les enfants auraient le droit d'aller au musée. C'était déjà

très bien, mais c'était seulement cela.

Ce qui s'est passé en France s'est passé ailleurs. Les Républiques en Europe, se sont puissamment attachées à créer des systèmes pédagogiques, mais aucune n'a créé un système artistique. Pourquoi ? Parce que l'art, en ce temps-là, c'était la bourgeoisie.

Ce qu'a fait Jules Ferry, c'est un mouvement réellement populaire, sans aucune démagogie. Disons clairement qu'il s'était demandé si les enfants de France sauraient lire, mais qu'on ne songeait à rien d'équivalent en ce qui concerne l'art. On ne disait pas que n'importe quel enfant devait comprendre Rembrandt, car cela n'aurait eu aucun sens. On n'a donc rien changé. Tout au plus a-t-on fait l'école du Louvre, c'est-à-dire une école pour spécialistes.

La pédagogie, dans l'Europe entière, a été prise en main par la volonté révolutionnaire républicaine ; jamais l'art ne l'a été.

Lorsque la IV^e République a disparu, nous nous sommes trouvés en face du même problème que nous aurions connu en 1875 et que rencontrent aujourd'hui l'Angleterre et même une partie de l'Allemagne fédérale, dans quelques Länder.

Il s'agit donc de bien rendre compte de la situation. Pendant un certain temps, tout cela n'a pas eu d'importance. Des gens riches donnaient de l'argent pour les musées. L'Etat, lui aussi, accordait des crédits. C'était l'équivalent de l'ancienne cassette impériale ou royale.

Et maintenant, les gens vont se promener dans les musées. Tout à coup, après cette guerre, dans le monde entier, on s'est aperçu avec stupéfaction – il y a exactement dix ans – que le nombre des entrées dans les musées avait dépassé celui des entrées dans les stades, c'est-à-dire que dans une civilisation qui pose comme principe que le peuple entier est avant tout intéressé par le sport, il est parfaitement faux qu'il y ait plus de sportifs que de visiteurs de musées.

Cette première remarque avait son importance, mais on n'en avait pas tiré les conséquences. Or, elle était corroborée la semaine dernière par les résultats incroyables des sondages de l'I.F.O.P. auprès des jeunes. Vous savez d'ailleurs comme moi que ceux que l'on appelle les jeunes sont ceux qui sont âgés de 13 à 18 ans. (*Sourires*)

Question : « Quelle activité voulez-vous trouver dans la maison où vous vous rencontrez ? »

Réponses : activités culturelles : 35.5 % ; sportives : 33 % ; politiques : 9 % ; je passe sur le scoutisme : 3 %. (*Sourires*)

Il faut bien comprendre qu'un fait extrêmement mystérieux se produit aujourd'hui dans le monde entier : les peuples sont en train de demander la culture, alors qu'ils ne savent pas ce que c'est.

Il se trouve que nous avons, les premiers, osé tenter cette chance. Je vais tenter cette chance, parce que, Mesdames, Messieurs, quand nous sommes allés à Bourges, pas un d'entre nous ne pensaient que dans cette ville, où Marie Dorval n'avait pas pu jouer Victor Hugo parce qu'il n'y avait pas assez de public, il y avait deux fois plus d'abonnés qu'à la Comédie Française. Quand nous sommes allés à Amiens, nous pensions avoir 1.200 abonnés : il y en a 10.000 ! Et à Belleville, dans un coin qui est misérable, mais où l'équipe qui y travaille y travaille admirablement – j'espère bien d'ailleurs que dans les cinq ans à venir, nous aurons un autre palais de Chaillot à Belleville ou à Ménilmontant – nous avons cru qu'il y aurait 1.000 ou 1.500 abonnés. Nous en sommes à 20.000 en six semaines.

La Maison de la culture est en train de devenir – la religion en moins – la cathédrale, c'est-à-dire le lieu où les gens se rencontrent pour rencontrer ce qu'il y a de meilleur en eux. Comprenons bien que chaque fois que nous faisons, dans une ville moyenne, une Maison de la culture, nous changeons quelque chose d'absolument capital en France.

Alors, je sais que tout ce que nous faisons ne dépend pas que de vous, mais comme nous serons amenés à le faire ensemble, il est bon que vous le sachiez.

Vous aurez, nous dit-on, quatre, cinq ou six Maisons de la culture avec le V^e Plan. Mais il ne s'agit pas du tout d'avoir quatre, cinq ou six Maisons de la culture. Il ne s'agit pas d'avoir une jolie maison à Amiens où nous mettons des Fragonard. Il s'agit de faire ce que la III^e République avait réalisé, dans sa volonté républicaine, pour l'enseignement ; il s'agit de faire en sorte que chaque enfant de France puisse avoir droit aux tableaux, au théâtre, au cinéma, etc., comme il a droit à l'alphabet.

Tout cela doit être conçu fortement ! Il y a deux façons de concevoir la culture :

l'une, en gros, que j'appellerai « soviétique », l'autre « démocratique », mais je ne tiens pas du tout à ces mots ? Ce qui est clair, c'est qu'il y a la culture pour tous et qu'il y a la culture pour chacun.

Dans l'un des cas, il s'agit, en aidant tout le monde, de faire que tout le monde aille dans le même sens ; dans l'autre cas, il s'agit que tous ceux qui veulent une chose à laquelle ils ont droit puissent l'obtenir.

Je le dis clairement : nous tentons la culture pour chacun. (*Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T et du groupe des Républicains indépendants*)

Cette tentative signifie que nous devrions, dans les dix ans, avoir en France une Maison de la culture par département. Avec une maison par département, nous couvrons la France. Alors qu'il coûte extraordinairement cher de faire un ensemble de représentations réparties sur cinq Maisons de la culture, il est extrêmement bon marché, quand on a réalisé un prototype, de le multiplier par quatre-vingts.

Par conséquent, ne jouons pas à créer une Maison de la culture par an bien gentiment ; agissons sérieusement, en sachant, Mesdames, Messieurs, que ce que je vous demande, c'est exactement vingt-cinq kilomètres d'autoroutes !

Pour le prix de vingt-cinq kilomètres d'autoroutes, nous maintenons que la France qui a été le premier pays culturel du monde en son temps, qui est en train de refaire des expériences sur lesquelles le monde entier a l'œil fixé, la France pour cette somme misérable, peut, dans les dix ans qui viendront, redevenir le premier pays culturel du monde.

Voilà exactement ce que j'avais à vous dire ! Voilà exactement ce que j'avais à vous demander. (*Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. et du groupe des Républicains indépendants*)

M. le Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles.

Mesdames, Messieurs, comme il nous reste très peu de temps, je ne pourrai répondre à tous. Comme je vous l'ai dit, nous reprendrons la discussion en commission.

Je veux cependant répondre à quelques questions, ne serait-ce que par oui ou par non, ou en indiquant ce qu'on peut faire.

En ce qui concerne l'orchestre symphonique, toutes les dispositions ne sont pas encore arrêtées, mais de toute façon le recrutement se fera par concours et les musiciens consacrerons exclusivement.

Je suis parfaitement d'accord avec l'idée émise par M. Grenier de lier, dans les Maisons de la culture, beaucoup plus qu'ils ne le sont aujourd'hui, les créateurs et les usagers. Les usagers, en réalité, ne sont pas représentés. On ne peut pas tout faire à la fois. Mais il y a là une idée féconde et juste.

Vous dites qu'à ce rythme, il faudra 70 ans pour créer les Maisons de la culture. C'est aussi ce que l'on m'a dit pour les monuments de Paris. Leur ravalement à tout de même été fait en sept ans.

On m'a demandé quelle était la priorité. Je l'ai déjà dit. Elle est formelle. Ce seront les Maisons de la culture avant tout, chaque fois que nous aurons le choix.

Je voudrais insister un peu sur l'aide apportée à l'exploitation cinématographique.

Les interprétations qui ont été données laisseraient un peu supposer que le Gouvernement a eu, pour tout dire, la main forcée. Je vous rappelle— et certains d'entre vous sont certainement au courant de la question — qu'il n'en est absolument rien et que c'est du centre du cinéma que vient aujourd'hui l'aide à l'exploitation.

Sur ce qui avait été retiré de l'exploitation pour aller à la production, il reste alors à connaître le point de vue des producteurs.

M. Royer m'a parlé d'organiser en province des tournées des théâtres lyriques nationaux. L'idée est excellente. Elle n'a pas été jusqu'à présent appliquée et vous savez pourquoi : cela coûte très cher. Mais néanmoins, cela coûte moins cher que de faire un opéra.

Avec la légère augmentation que nous avons pu obtenir dans ce domaine, on devrait pouvoir faire des tournées jusqu'à la Loire au Sud et jusqu'à Amiens au Nord. Et ce serait déjà beaucoup.

Le problème de l'art abstrait est plus compliqué qu'on ne le croit. En fait, monsieur Mainguy, il n'y a pas de peinture abstraite ou figurative. Il y a la peinture tout court. Elle est abstraite ou elle ne l'est pas, elle est bonne ou elle est mauvaise. Savoir dans quelle mesure Picasso est abstrait par rapport aux tachistes n'a aucune importance.

Mais la raison pour laquelle nous avons ces temps-ci acheté plus de peinture abstraite que de peinture figurative, vous la trouverez en allant à la Biennale, celle des jeunes bien sûr, où 50 pays sont représentés. Et chacun y voit très bien comment la peinture évolue dans le monde.

Il y a actuellement un certain nombre de recherches abstraites qu'on peut aimer ou ne pas aimer et qui peut-être tournent en rond, mais elles existent dans tous les pays.

Or, il n'y a plus de recherche figurative, et lorsqu'on vous parle d'un peintre figuratif de grand talent, comme Balthus, c'est un peintre qui a soixante ans.

Lorsque dans une exposition, l'on voit des gens s'arrêter devant des peintres figuratifs de renommée mondiale, c'est parce que ce sont des « naïfs ». Pas les spectateurs, les peintres. (*Sourires*).

C'est un ordre de recherches qui est en cause ; ce n'est pas un jugement.

Et le jour où nous aurons – et c'est inévitable – un nouvel ordre de recherches dans la peinture figurative, nous l'aiderons comme n'importe quel autre.

La poésie à l'O.R.T.F., c'est une excellente idée.

Je pense tout simplement que l'O.R.T.F. ne peut pas tout faire. Je suis d'accord pour intervenir. On ne saurait mieux dire.

A propos de la province, ne disons tout de même pas trop que ce que nous faisons est inexistant. On a tout de même fait quelque chose. Regardez le budget de cette année. Quand a-t-on fait davantage pour la province, dans n'importe quel domaine ?

Pour les monuments, vous avez naturellement raison. Mais je vais vous dire le fond de ma pensée, que vous connaissez d'ailleurs fort bien. Il y aura trois lois de programme et il n'y a pas d'autres solutions. Ou alors il faut admettre que tout va tomber.

Nous sommes arrivés au moment où la pierre du XVII^e siècle commence à être

touchée par la maladie ; celle du XVIII^e, dans les grandes villes, également. Les monuments gothiques ne sont pas tombés puisqu'ils ont été construits autrement. Nous avons à entretenir nos monuments romans, nos monuments gothiques, nos monuments du XVII^e et nos monuments du XVIII^e siècle. C'est évidemment impossible sur un budget normal. Nous avons restauré les sept monuments que vous connaissez pour montrer ce qu'on pouvait faire. Au surplus, la France n'aurait pas pu faire davantage. Non pas par manque d'argent, mais par manque d'artisans. On ne refait pas Trianon avec n'importe qui.

Nous allons élaborer un second projet de loi, exactement de même nature. C'est-à-dire qu'au lieu de Reims, nous aurons Strasbourg, mais ensuite il va falloir – vous avez raison – organiser quelque chose de différent ; le principe, vous le connaissez autant que moi : nous donnons la moitié et la commune donne sa moitié. Or, le monde roman était si différent du monde moderne qu'il a construit cinq églises là où, aujourd'hui, un seul monument dessert cinq paroisses, ce qui veut dire qu'il y avait cinq gros ouvrages, là où, aujourd'hui, il n'en reste qu'un.

Qu'allons-nous faire avec ces hameaux ? Allons-nous leur demander la moitié du prix de la restauration de leur église ?

Il se trouve que c'est en France, à Eschwiller, qu'il y a, comme église, la seule copie existante d'un palais byzantin. On n'en trouve même pas une autre sur tout le territoire de Byzance. Cette église, à l'heure actuelle, est presque en ruines. La commune a 169 habitants. Comment pourrait-elle nous aider ? Par conséquent, il n'y aura pas à hésiter.

Il faut que nous arrivions à écheniller cette réalité énorme, car il reste plus de 2.000 églises à sauver en France. Au lieu de dire : je viens devant vous au nom de Versailles, je dirai : je viens devant vous au nom de l'irréparable pour sauver des églises modestes, mais qui seraient encore des chefs-d'œuvre si on les transportait ailleurs.

J'avais pensé aussi à faire appel aux militaires. Nous avons posé la question au ministère des Armées. Nous n'avons pas encore reçu la réponse. Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant. On reposera la question. (*Sourires*)

On a parlé de prestidigitation. Je ferai la même réponse que celle que j'ai faite tout à l'heure à M. Grenier. C'est à coup de prestidigitation que nous avons changé la couleur

de Paris.

Le budget des sports est le double du nôtre. Le jour où, selon la bienveillante hypothèse qui a été avancée tout à l'heure, nous disposerons du budget des sports, nos crédits seront non pas doublés, mais triplés.

M. le Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles.

Les problèmes de la construction architecturale ont été parfaitement bien posés par les orateurs. Seulement, la construction architecturale, en réalité, ne dépend pas de moi, ou, du moins, elle n'en dépend que partiellement.

En réponse à M. Bizet, pour Epernay, même remarque : c'est du ministère de la Jeunesse et des Sports qu'il s'agit.

Quant à l'action musicale, je fais remarquer que les crédits qui lui sont affectés cette année ont quadruplé. Je ne crois pas qu'on puisse faire beaucoup plus.

En ce qui concerne la culture populaire, entendons-nous bien. Il se peut fort bien que j'aie employé cette expression, mais je précise que la culture est populaire par ceux qu'elle atteint, mais non du fait de sa nature. Il n'existe qu'une culture, il n'y en a pas une pour les uns et une pour les autres. (*Applaudissements*)

Nous avons eu un exemple extraordinaire de ce fait incontesté le moment où Jean Vilar a fait pointer les personnes qui venaient à des représentations, lorsque le T.P.N. était encore itinérant. Il s'est aperçu avec stupéfaction que ce que demandent les ouvriers travaillant chez Renault, ce n'étaient pas du tout, comme il le croyait, une pièce révolutionnaire, mais *Le Cid*.

Par conséquent, ne croyons jamais que nous allons faire, comme l'a cru le XIX^e siècle, un théâtre pour les uns et un théâtre pour les autres. Les plus grandes recettes au monde, c'est Molière qui les donne ; ce n'est même pas Labiche, Feydeau. On a joué Molière sous un chapiteau. Dasté a joué Molière dans un cirque, en Auvergne. On joue Molière en Afrique. A l'heure actuelle, les très grands classiques français peuvent être joués sans hésitation où l'on voudra. Il y a un appel immense.

M. le Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles.

M. Max-Petit a eu raison de parler de ce nouveau désert parisien.

Ce que j'ai demandé, c'est que les Maisons de la culture soient désormais édifiées en même temps que les préfectures. La préfecture est un ensemble et nous demandons à cet ensemble soit joint nécessairement la Maison de la culture. Cette mesure ne jouera évidemment que dans la région parisienne, mais c'est là qu'on construit actuellement le plus de préfectures. (*Sourires*)

Les théâtres itinérants, bien entendu, il n'y en a pas assez, il faut en faire davantage. Mais là encore, on ne peut pas tout faire.

A propos de la musique dont a parlé M. Comte-Offenbach, n'oublions pas que l'argent n'est venu que cette année.

Si j'ai parlé assez légèrement de la musique l'année dernière, c'est parce que personne, je crois, ne peut faire quelque chose sans argent. Or, maintenant, il y a des moyens d'action. Les commandes musicales qui, on oublie de le dire, n'existaient plus – entre Berlioz et Messiaen, il n'y a pas eu une seule commande qui compte – sont, cette année, triplées. Le jury nouveau est constitué des plus grands artistes vivants. Tout laisse supposer que nous aurons une année de création musicale importante. D'autre part, faire jouer de la musique ne me paraît pas être une question d'accords ministériels. Si j'interviens auprès de M. Fouchet, il écoutera avec intérêt ce que je lui soumettrai. Le problème est plus grave ; il s'agit de savoir si la musique est un objet d'enseignement ou non.

Ce que je prétends, peut-être à tort, c'est qu'on ne commence pas la musique par l'enseignement, mais qu'on finit par l'enseignement. Si à une époque, tout le monde en France était musicien, c'est parce que tout le monde aimait jouer. S'il y a beaucoup de Français non musiciens, c'est parce que l'organisation est mauvaise.

L'amour de la musique ? Olivier Messiaen estimait qu'il n'avait pas rencontré en Europe de meilleur public qu'en France.

Ce qui est souhaitable, c'est qu'on commence par jouer des choses qui donnent aux enfants le sentiment du génie. Mais dire qu'il ne faut pas le faire à l'école n'est peut-être pas vrai. Là, je suis très méfiant. Avec quel argent pourrions-nous faire l'équivalent de ce que fait aujourd'hui l'école ?

Grâce à l'O.R.T.F. et à l'école, nous pouvons avoir un contact avec la musique. Mais si au lieu de nous servir de l'école, nous devons construire 30.000 ou 40.000 maisons pour cet enseignement, où prendrons-nous l'argent ?

Pour ce qui est de l'outre-mer, il est vrai que l'effort est absolument insuffisant. M. Héder n'ignore pas que mon ministère n'est pas directement intéressé, toutefois ses observations sont justifiées.

Vous dites, monsieur Héder, qu'on vous ignore, permettez-moi de vous rappeler qu'en 1958, c'est moi qui dans ces départements d'outre-mer ai remplacé le général de Gaulle au moment du referendum.

Je répondrai maintenant à MM. Christian Bonnet et Bertrand Flornoy en essayant de le faire avec la gravité et la dignité qu'ils ont eux-mêmes apportées dans ce débat assez pénible.

La liberté, Mesdames, Messieurs, n'a pas toujours les mains propres ; mais quand elle n'a pas les mains propres, avant de la passer par la fenêtre, il faut y regarder à deux fois.

Il s'agit d'un théâtre subventionné, dites-vous. Là-dessus, je n'ai rien à dire.

Mais, la lecture qui a été faite à la tribune est celle d'un fragment. Ce fragment n'est pas joué sur la scène, mais dans les coulisses. Il donne, dit-on, le sentiment qu'on est en face d'une pièce antifrançaise. Si nous étions vraiment en face d'une pièce antifrançaise, un problème assez sérieux se poserait. Or, quiconque a lu cette pièce sait très bien qu'elle n'est pas antifrançaise. Elle est antihumaine. Elle est anti-tout.

Genêt n'est pas plus antifrançais que Goya anti-espagnol. Vous avez l'équivalent de la scène dont vous parlez dans les *Caprices*.

Par conséquent, le véritable problème qui se pose ici – il a d'ailleurs été posé – c'est

celui, comme vous l'avez appelé de la « pourriture ».

Mais là encore, mesdames, messieurs, allons lentement ! Car, avec des citations, on peut tout faire :

« Alors, ô ma beauté, dites à la vermine qui vous mangera de baisers... », c'est de la pourriture ! «Une charogne», ce n'était pas un titre qui plaisait beaucoup au procureur général, sans parler de *Madame Bovary*.

Ce que vous appelez de la pourriture n'est pas un accident. C'est ce au nom de quoi on a toujours arrêté ceux qu'on arrêtaient. Je ne prétends nullement – je n'ai d'ailleurs pas à le prétendre – que M. Genêt soit Baudelaire. S'il était Baudelaire, on ne le saurait pas. La preuve, c'est qu'on ne savait pas que Baudelaire était un génie. (*Rires*).

Ce qui est certain, c'est que l'argument invoqué : « cela blesse ma sensibilité, on doit donc l'interdire », est un argument déraisonnable. L'argument raisonnable est le suivant : « Cette pièce blesse votre sensibilité. N'allez pas acheter votre place au contrôle. On joue d'autres choses ailleurs. Il n'y a pas obligation. Nous ne sommes pas à la radio ou à la télévision ».

Si nous commençons à admettre le critère dont vous avez parlé, nous devons écarter la moitié de la peinture gothique française, car le grand retable de Grünewald a été peint pour les pestiférés. Nous devons aussi écarter la totalité de l'œuvre de Goya, ce qui sans doute n'est pas rien. Et je reviens à Baudelaire que j'évoquai à l'instant...

Le théâtre existe pour que les gens y retrouvent leur propre grandeur. Mais le Théâtre de France n'est pas un théâtre où l'on ne joue que *Les Paravents*.

C'est un théâtre où l'on joue *Les Paravents*, mais entre *Le Pain dur* de Claudel et les classiques, en attendant Shakespeare. Il ne s'agit plus du tout de savoir si on donne de l'argent pour jouer *Les Paravents*. Il s'agit de savoir si l'on doit ne jouer dans un théâtre de cette nature que des œuvres qui sont dans une certaine direction.

Quand on parlait de théâtre subventionné, il y a un siècle, on parlait d'un théâtre d'exception. Or aujourd'hui, la subvention s'adresse à presque tous les théâtres. Je ne parle pas de théâtres privés parisiens. Je parle des centres dramatiques.

Si nous admettons une censure particulière pour le théâtre privé parisien, que nous ne subventionnons pas, nous l'aurons pour le théâtre privé de province ; si nous admettons une censure pour les théâtres subventionnés parisiens, nous l'admettons pour tous les centres dramatiques, c'est-à-dire pour tout ce qui est le théâtre vivant en France.

C'est pourquoi on ne peut s'engager dans une telle voie qu'avec une extrême prudence et je ne supprimerai pas pour rien la liberté des théâtres subventionnés. J'insiste sur les mots « pour rien », car si nous interdisons *Les Paravents*, ils seront rejoués demain, non pas trois fois mais cinq cents fois. Nous aurons à la rigueur prononcé un excellent discours et prouvé que nous étions capables de prendre une mesure d'interdiction, mais en fait nous n'aurons rien interdit du tout.

L'essentiel n'est pas de savoir ce que nous pourrons faire de trois francs de subvention mais de savoir ce qu'on interdira ou non, de savoir quelle gloire sera donnée par l'interdiction à une pièce dont on veut minimiser la portée par une opération de Gribouille. Je ne crois pas que ce soit urgent. (*Sourires*)

En fait, nous n'autorisons pas *Les Paravents* pour ce que vous leur reprochez et qui peut être légitime ; nous les autorisons malgré ce que vous leur reprochez, comme nous admirons Baudelaire pour la fin d'«Une charogne» et non pas pour la description du mort. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'U.N.R.-U.D.T et du groupe des Républicains indépendants*)

M. le Ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.

Je répondrai en quelques mots.

En somme, on nous a dit pendant à peu près une heure : l'architecture marche mal. Et on a ajouté : « Si vous vous en occupiez, elle marcherait mieux ». Maintenant que nous allons nous en occuper, on nous dit : « Vous n'aurez pas les crédits ».

Il faut choisir entre notre intervention et les crédits, et pas d'intervention et pas de crédits. Le Gouvernement repousse l'amendement.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.

Allons ! Vous savez aussi bien que moi que les portraits les plus célèbres sont ceux de la famille royale.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.

Je ne souhaite pas que l'Assemblée partage ce point de vue.

De tout ce qui vient d'être dit, par rapport à ce que j'avais dit moi-même, un seul point me paraît devoir être retenu : il n'y a pas de sclérose puisque le théâtre privé avait déjà joué Genêt.

Mais il ne l'avait pas joué dans les mêmes conditions et surtout il se trouve que pendant des années, nous avons eu non pas un Odéon vivant, mais une succursale de la Comédie française.

Le Théâtre de France est un théâtre vivant, non seulement parce qu'il est plein, non seulement parce qu'on y joue Claudel, mais aussi parce que, s'il s'appelle le Théâtre de France, c'est surtout à cause de ses tournées.

Vous voulez avoir un droit de regard sur quelque chose qui ne relève pas de l'ordre de l'enfance délinquante, que je considère comme complètement différent. Vous voulez avoir un droit de regard sur ce que vous avez appelé la *pourriture*. Baudelaire n'a pas été imprimé par l'empereur Napoléon III, mais vous vous trouvez tout de même dans la situation de ceux qui condamnaient Baudelaire.

Il y a quelque chose de beaucoup plus profond qu'un débat [illisible] cette enceinte, c'est de savoir où la poésie prend ses racines. Or vous n'en savez rien et moi non plus et je reprends ce que j'ai déjà dit: « La liberté n'a pas toujours les mains propres, mais il faut choisir la liberté ».

Le Gouvernement repousse l'amendement.